

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**Marché de prestations de services**

**TRAITEMENT PRÉVENTIF ANTI-TERMITES DES**  
**LOGEMENTS LOCATIFS S.IM.KO.**  
**MARCHÉ 2021**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation**

Marché à procédure formalisée – Appel d'offres ouvert.

**3. Objet de la consultation**

Traitement préventif anti-termites des logements locatifs de la S.IM.KO. en Guyane.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en trente-quatre (34) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – CITE ELDO – KOUROU
- ◇ LOT 02 – R+1 POLYCARPE – KOUROU
- ◇ LOT 03 – AGATE – KOUROU
- ◇ LOT 04 – RUBIS – KOUROU
- ◇ LOT 05 – COROSSOL – KOUROU
- ◇ LOT 06 – 41 POLYCARPE – KOUROU
- ◇ LOT 07 – 45 DEUX LACS – KOUROU
- ◇ LOT 08 – 46 EUROPE – KOUROU
- ◇ LOT 09 – 169 DEUX LACS – KOUROU
- ◇ LOT 10 – 24 LE TIRANT ANSE 6/7 – KOUROU
- ◇ LOT 11 – 25 TRACE BSPP ANSE 6/7 – KOUROU
- ◇ LOT 12 – 31 ANSE 6/7 – KOUROU
- ◇ LOT 13 – 5 TRACE BSPP ANSE 6/7 – KOUROU
- ◇ LOT 14 – 70 LLS MASSARI – KOUROU
- ◇ LOT 15 – 70 LLS TOURNADRE – KOUROU
- ◇ LOT 16 – 33 APPLICO – KOUROU
- ◇ LOT 17 – 54 ANSE 6/7 – KOUROU
- ◇ LOT 18 – 24 DEUX LACS – KOUROU
- ◇ LOT 19 – CITE UNIVERSITAIRE – KOUROU
- ◇ LOT 20 – 44 LLS SAVANE – KOUROU
- ◇ LOT 21 – ALBIA – KOUROU
- ◇ LOT 22 – 51 LLS CABALOU – KOUROU

- ◇ LOT 23 – 15 LLS SAVANE – KOUROU
- ◇ LOT 24 – 23 LLS PARIACABO - KOUROU
- ◇ LOT 25 – 16 LLS 205 – KOUROU
- ◇ LOT 26 – 12 LLS ANSE – KOUROU
- ◇ LOT 27 – 46 PLS CABASSOU – REMIRE MONTJOLY
- ◇ LOT 28 – 203 LLS CABASSOU – REMIRE MONTJOLY
- ◇ LOT 29 – 20 LLTS MONTSINERY – MONTSINERY
- ◇ LOT 30 – 58 PLS COMOU – CAYENNE
- ◇ LOT 31 – 24 PLS SALINES DE BOURDA – CAYENNE
- ◇ LOT 32 – 103 HIBISCUS – CAYENNE
- ◇ LOT 33 – 80 LLS COEUR DE WASSAI – CAYENNE
- ◇ LOT 34 – 5 HLMO BEAUREGARD – REMIRE MONTJOLY
- ◇ LOT 35 – AMES CLAIRES COLLECTIFS – REMIRE MONTJOLY

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un ou plusieurs lots.

La consultation est lancée sans variante mais la proposition de variantes par les candidats est autorisée. Les offres variables sont interdites.

#### **4. Caractéristiques principales**

L'opération consiste en la réalisation du traitement préventif contre les termites sur les ensembles immobiliers visés au paragraphe 3. Les travaux à exécuter sont définis dans le cahier des charges de l'opération, annexé à cette consultation.

#### **5. Délai d'exécution**

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 décembre 2021. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

#### **6. Date prévisionnelle de début des travaux**

3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

#### **7. Modalités de financement - paiement**

Voir documents de la Consultation.

#### **8. Conditions de participation**

Les candidatures, offres et documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

Capacité économique et financière : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Capacité technique et professionnelle : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

#### **9. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés pourront être éliminés sur décision de l'Acheteur.

## **10. Réception des offres**

Les offres seront déposées, uniquement sous forme électronique, sur le profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

## **11. Délai de remise des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 28 mai 2021 à 12h00**.

## **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Le délai d'engagement est de 120 jours.

## **13. Critères d'attribution**

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse du dossier de présentation générale réclamé dans les pièces relatives à la candidature.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- 1. Valeur technique ; pondération : 50%
- 2. Prix ; pondération : 50%

## **14. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

## **15. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat, peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement, de se conformer à ses obligations.

## **16. Organe de publication**

- . JOUE
- . BOAMP n° 21-54399
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr) , « Appels à concurrence »

## **17. Date d'envoi de l'avis à la publication**

**Lundi 26 avril 2021**